

MON GUIDE PRATIQUE
POUR GÉRER, RÉDUIRE ET TRIER
MES DÉCHETS



Présentation du SMICTOM

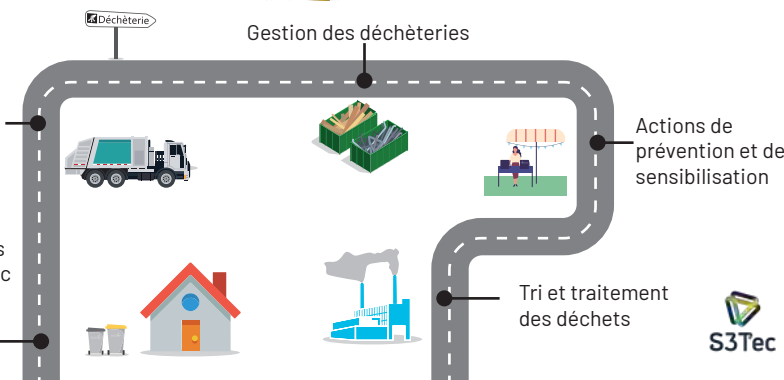
Le SMICTOM du Pays de Fougères (Syndicat Mixte de Collecte et Tri des Ordures Ménagères) est un service public qui a la compétence collecte et traitement des déchets. Il a en charge la collecte des déchets de près de 90 000 habitants sur un territoire composé de 46 communes issues de 4 intercommunalités. Il a également une mission de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets.

Depuis 2019, le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM Sud Est 35 ont transféré leur compétence traitement des déchets à S3T'ec, Syndicat de Tri, Traitement, Transition Ecologique et Circulaire. En 2025, le SMICTOM des Pays de Vilaine a également adhéré à S3T'ec.



Collecte des déchets en porte-à-porte, en points de regroupement ou en apport volontaire

Mise à disposition d'un bac de collecte pour les ordures ménagères, d'un bac pour les emballages et de bornes d'apport volontaire



Si vous êtes un **nouvel arrivant sur le territoire**, propriétaire ou locataire, vous devez vous **enregistrer auprès de nos services**. Cette démarche peut être réalisée via l'application Montri, via le site Internet du SMICTOM en remplissant le formulaire «*Emménagement / déménagement*» ou en appelant le SMICTOM.

Vous pourrez ensuite créer votre **compte usager** afin de suivre votre utilisation du service. En fonction du nombre de personnes au sein de votre foyer, la taille des bacs déjà présents peuvent être ajustés. De même, **en cas de changement dans la composition de votre foyer, vous devez en informer le SMICTOM** afin de mettre à jour votre dossier et modifier votre abonnement au service si nécessaire.

Les propriétaires ayant des biens en location sont tenus d'informer le SMICTOM en cas de changement de locataire.



Pour pouvoir accéder aux déchèteries du territoire, vous devez faire une demande de carte. La carte est comprise dans l'abonnement au service et la demande s'effectue via le compte usager.

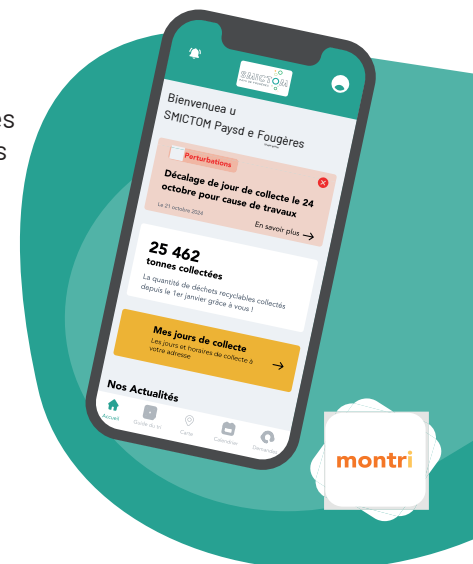
La carte vous est ensuite envoyée par courrier.

Pour avoir accès à toutes les informations sur les services de gestion des déchets et effectuer vos démarches en ligne, vous pouvez **télécharger gratuitement l'application mobile Montri**.

Vous aurez alors accès aux actualités du territoire, au calendrier de collecte, à la carte avec les différents points de collecte, au guide du tri...



Téléchargez l'appli gratuitement !





La collecte des déchets



Quelques règles à respecter

Bacs, sacs, bornes...

À chaque situation, sa solution !

La collecte des déchets est assurée par les agents du SMICTOM. Elle peut être effectuée en porte-à-porte, en apport volontaire ou en point de regroupement. Pour connaître le jour de collecte de votre commune, rendez-vous sur le site internet

du SMICTOM du Pays de Fougères, rubrique « Collecte et tri », puis dans « La collecte des déchets dans ma commune » ou via l'application Montri. Dans les deux cas, vous pourrez également télécharger votre calendrier de collecte.

Vous avez des bacs de collecte

La collecte se fait en porte-à-porte ou en point de regroupement. Des bacs individuels (gris pour les ordures ménagères et jaunes pour les emballages) sont mis à disposition.

Le papier et le verre sont à déposer dans des bornes dédiées dans votre commune (une carte est disponible sur le site internet ou via l'application).



Vous êtes en bacs collectifs

Dans de nombreux immeubles, des bacs collectifs sont mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères et les emballages.

Le papier et le verre sont à déposer dans les bornes dédiées.

Vous êtes en bornes d'apport volontaire

Les dépôts se font en bornes d'apport volontaire. Une carte est nécessaire pour accéder aux bornes, pour l'obtenir vous devez vous enregistrer auprès de nos services.

Les emballages sont à déposer en vrac, dans les bornes d'apport volontaire.

Le papier et le verre sont à déposer dans des bornes dédiées.



Dans certaines communes, des points de regroupement sont mis en place, matérialisés dans la rue par des pictogrammes bleus. Si vous habitez une de ces communes vous devrez déposer vos bacs au niveau du pictogramme bleu pour qu'ils soient collectés.

- Les bacs doivent être présentés la veille au soir de la collecte, et rentrés après la collecte.
- Afin de faciliter le travail des agents de collecte, ils doivent être présentés poignée côté rue.
- Chaque habitant est responsable du nettoyage de ses bacs.
- En cas de détérioration d'un bac, veuillez contacter le SMICTOM.



Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs poubelle fermés avant d'être mis dans le bac.

Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac jaune (plus besoin de sac). Ils doivent être bien vidés (il n'est pas nécessaire de les laver), les différentes matières doivent être séparées (ne pas imbriquer les emballages).



Aucune collecte n'est effectuée les jours fériés et les collectes du reste de la semaine sont décalés d'une journée.

MÉMO tri

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



TOUS LES EMBALLAGES

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en alu et en acier et petits emballages en métal



Emballages en carton et briques alimentaires



NOUVEAU !

- ➕ Sacs, sachets et filets,
- ➕ Pots, boîtes et barquettes,
- ➕ Films et suremballages.



Consignes :

Les emballages sont :
vidés
non lavés
non imbriqués
en vrac dans le bac

LE COMPOSTABLE



Épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, ...

Rappel !

Le tri des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024



LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Restes alimentaires (non compostables),
Déchets d'entretiens ménagers (sacs aspirateurs, litières animaux, vieilles éponges),
Déchets d'hygiène (Coton-tiges, rasoirs, brosses à dents, couches, mouchoirs...)

Consignes :

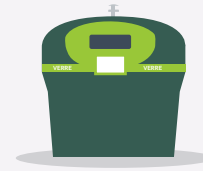
Les déchets doivent être déposés dans un sac bien fermé dans le bac



LE VERRE



Tous les pots, bocaux, bouteilles et flacons en verre



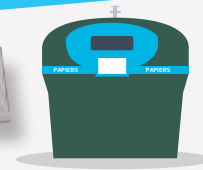
Rappel !

Retrouvez la liste des bornes sur notre site Internet

LE PAPIER



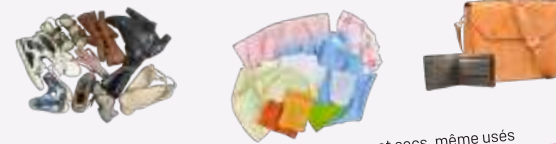
Tous les papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes, courriers...



Astuces :

Ni froissé, ni déchiré
Apposer un STOP PUB pour réduire votre production de papier

LE TEXTILE - LE LINGE - LES CHAUSSURES



Tous les textiles et articles de maroquinerie, propres et secs, même usés



Consignes :

Toutes les chaussures attachées par paire
Dans des sacs bien fermés de 30 L

LES DÉCHÈTERIES

10 déchèteries sont présentes sur le territoire.
Retrouvez les horaires sur notre site internet : www.smictom-fougeres.fr



RÉEMPLOI & RÉPARATION

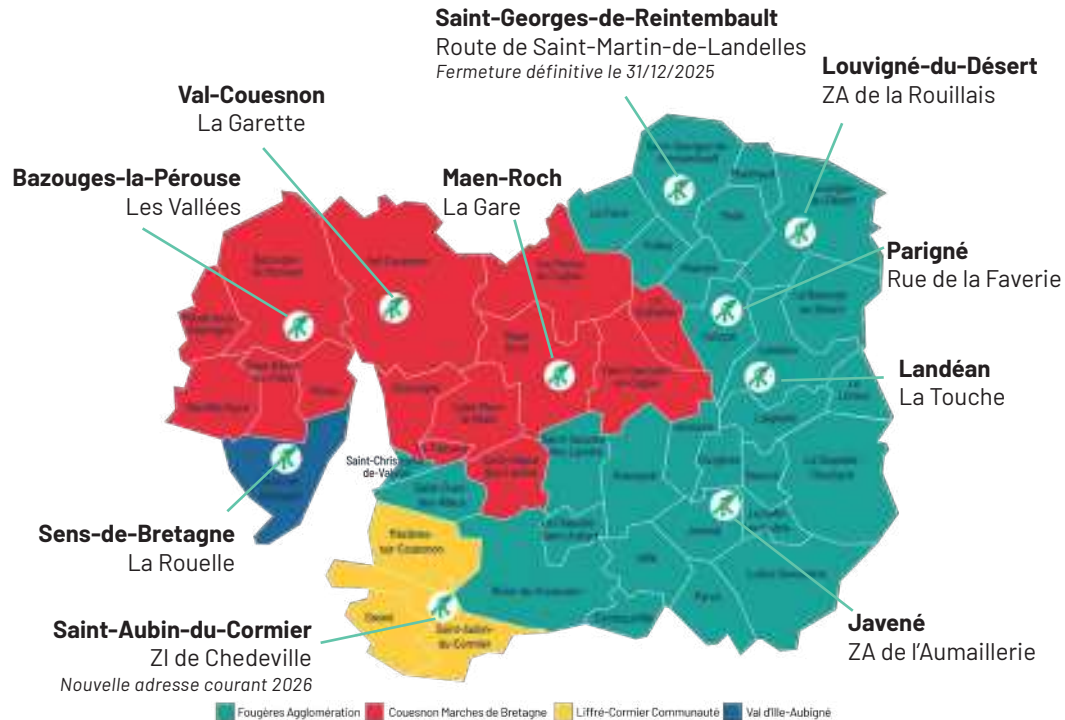
PENSEZ À LA SECONDE VIE DES OBJETS

Retrouvez la liste des acteurs sur notre site internet : www.smictom-fougeres.fr



10 déchèteries à votre service

Localisation sur le territoire



Quelques règles d'usage

Pour les particuliers, l'accès aux déchèteries est compris dans l'abonnement au service.

Pour les professionnels et les associations, les tarifs sont votés annuellement.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et aux tracteurs.

Il est interdit de récupérer des objets au sein de la déchèterie.

Les horaires des déchèteries

Bazouges-la-Pérouse

Été* : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver* : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30-12h
Samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Javené

Été* : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h
Vendredi : 8h30-12h / 14h-18h
Samedi : 8h30-18h

Hiver* : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h
Vendredi et samedi : 8h30-12h / 14h-18h

Landéan

Toute l'année : Lundi : 15h30-16h30
Samedi : 14h-16h

Louvigné-du-Désert

Été* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Maen Roch

Été* : Lundi et du mercredi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver* : Lundi et du mercredi au samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Parigné

Toute l'année : Lundi et mercredi : 16h30-17h30
Samedi : 10h-12h

Saint-Aubin-du-Cormier

Toute l'année : Lundi au mercredi : 9h-12h / 14h-18h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi et samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Saint-Georges-de-Reintembault

Fermeture définitive le 31/12/2025

Toute l'année : Mercredi : 15h-17h
Samedi : 10h-12h

Sens de Bretagne

Été* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Val Couesnon

Été* : Lundi et du mercredi au vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver* : Lundi et du mercredi au vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Attention : dernier accès autorisée 10 minutes avant la fermeture des déchèteries

*Été : du 1^{er} mars au 31 octobre

*Hiver : du 1^{er} novembre au 28 février



Bien trier en déchèterie



Bois

Je dépose : portes et fenêtres sans vitre, parquet, lambris, palettes, caisses, planches...

Interdit : bois pourri, brûlé, vitres...

Devenir : valorisation matière



Cartons

Je dépose : cartons vides, propres et aplatis

Interdit : plastique, polystyrène, papiers, cartons souillés...

Devenir : valorisation matière



Déchets électriques

Je dépose : gros et petit électroménager, écrans de télévision

Interdit : emballages, piles, batteries, appareils professionnels

Devenir : dépollution puis recyclage



Ferrailles

Je dépose : tous types de métaux

Interdit : Appareils électriques, déchets toxiques

Devenir : valorisation matière



Gravats

Je dépose : terre, cailloux, sable, déblais, briques, parpaings, ardoises, ciment, carrelage

Interdit : tôle ondulée, amiante, plâtre, placoplâtre, béton cellulaire, briques plâtrières

Devenir : remblai de carrière ou transformés en matériaux routiers



Lampes

Je dépose : néons et lampes portant la mention poubelle barrée ~~X~~

Interdit : lampes à filament, à incandescence, halogène

Devenir : valorisation matière



Cartouches

Je dépose : cartouches d'imprimante et de fax sans emballage

Devenir : réutilisation ou valorisation



Déchets chimiques

Je dépose : produits phytosanitaires, de bricolage, entretien de la voiture, aérosols.

Interdit : déchets industriels, déchets radioactifs ou amiantés, déchets agricoles

Devenir : traitement selon la nature du produit

Déchets non acceptés dans les déchèteries de Landéan, Parigné, Saint-Georges de Reintembault et Tremblay.



Mobilier

Je dépose : mobilier en bois, en plastique ou en métal. Ex : fauteuils, matelas, mobilier de jardin...

Interdit : objets décoratifs, mobilier professionnel

Devenir : valorisation matière et énergétique



Piles

Je dépose : piles, batteries, accumulateurs

Devenir : recyclage





Polystyrène

Je dépose : les protections en polystyrène

Interdit : emballages alimentaire

Devenir : recyclage



Tout venant

Je dépose : déchets non recyclables, plâtre, matériaux d'isolation, papiers peints, revêtements de sol...

Interdit : ordures ménagères, déchets recyclables, cartons, appareils électriques, pneus...

Devenir : enfouissement



Papiers

Je dépose : tous les papiers

Interdit : carton, plastique, papiers souillés, papier peint, papiers broyés

Devenir : recyclage

Bennes spécifiques présentes à Javené et Louvigné-du-Désert



Plastiques rigides

Je dépose : les objets en plastique rigide

Interdit : Objets avec système électrique ou d'autres matières (tissus, métal...)

Devenir : recyclage

Bennes spécifiques présentes à Javené et Louvigné-du-Désert



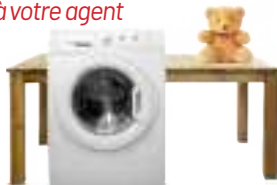
Caisson de don

Je dépose : objets en bon état : livres, jouets, électroménager, vaisselle, meubles, vélos

Interdit : objets en mauvais état (exceptés les vélos)

Devenir : pris en charge par associations locales pour réemploi

demander conseil à votre agent valoriste avant de déposer vos dons.



Végétaux

Je dépose : tonte de pelouse, tailles de haies, branchages fins, plantes

Interdit : plastique, pots de fleurs, ferraille

Devenir : compostage industriel



Les déchets interdits en déchèterie

Type de déchets	Qu'en faire ?
Les ordures ménagères	Collecte des ordures ménagères
Les emballages ménagers	Collecte sélective
Les cadavres d'animaux	Sociétés d'équarissage
Les cendres chaudes	Les laisser refroidir puis les étaler dans son jardin
Les médicaments, aiguilles et seringues	Pharmacies
Les véhicules hors d'usage	Casses agréées
Les déchets agricoles	Se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture ou des fournisseurs
Les déchets amiantés	Bordini (Louvigné)
Les produits radioactifs	Se renseigner auprès de l'ANDRA
Les pneus	Fournisseur ou revendeur
Les bouteilles de gaz	
Les extincteurs	

Le financement du service

Aujourd'hui, le service de gestion des déchets sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères est financé par une redevance.

Celle-ci est calculée en fonction du nombre de personnes présentes dans le

foyer. Les tarifs sont revus annuellement par les élus. La redevance représente 75 % du budget du SMICTOM. Le soutien des éco-organismes et la revente de matériaux viennent compléter le budget.

Qui paie la redevance ?

Tout occupant du logement paye la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au SMICTOM, qu'il soit

propriétaire ou locataire, dans un habitat individuel ou collectif.

Que finance la redevance ?

La redevance couvre :

- l'ensemble de vos collectes (ordures ménagères, emballages, verre, papiers) ;
- l'accès illimité en déchèterie ;
- le transport de l'ensemble des déchets ;
- leur traitement ;
- les actions de prévention ;
- le développement de nouvelles filières de recyclage.

L'objectif est de :

- maintenir un niveau de service de qualité pour l'utilisateur ;
- assurer la viabilité financière du système de gestion publique des déchets ;
- répondre aux exigences environnementales ;
- encourager la diminution de la quantité de déchets produits.

Déploiement de la redevance incitative

En 2025, vos bacs peuvent être collectés une fois par semaine, en alternant bac gris/bac jaune selon votre calendrier de collecte.

À compter du 1^{er} Janvier 2026, débutera le comptage et l'enregistrement des levées de votre bac d'ordures ménagères.

Ces données seront utilisées pour fixer le montant de votre **redevance 2027** = montant en fonction de la composition de votre foyer + facturation des levées supplémentaires, à partir de la 13^{ème} levée, de votre bac d'ordures ménagères comptabilisées en 2026.

Comment réduire ses déchets ?

Je donne

Au lieu de jeter, donnez ! La recyclerie du SMICTOM accueille bibelots, livres, CD, DVD, jeux, jouets, décorations, textiles, chaussures, sacs, vaisselle... Ils seront remis à Emmaüs et connaîtront une seconde vie.



J'adopte l'achat en vrac

Ainsi, je choisis les quantités dont j'ai vraiment besoin. En moyenne, un Français jette chaque année 20 kg d'aliments, dont 7 kg encore emballés.

J'appose un stop-pub sur ma boîte aux lettres

Ce geste permet d'éviter plus de 15 kg de publicité papier par an.



J'achète d'occasion

Acheter d'occasion est un excellent moyen de faire des économies tout en donnant une seconde vie aux objets.

Je bois l'eau du robinet

Ce geste permet d'éviter de jeter 19 kg de bouteilles en plastique par an. En plus, cela coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. Pour mes sorties, j'adopte une gourde !



Je composte

En compostant, je fabrique un engrais naturel pour mon jardin et j'évite de jeter 40 kg de déchets organiques par an.

Le SMICTOM propose des composteurs à prix préférentiels. Réservez le vôtre sur www.smictom-fougères.fr

Je répare

De nombreux produits sont réparables. Plusieurs associations proposent de réparer ou d'apprendre à réparer gratuitement des objets.

Pour apprendre à réparer vos objets, rendez-vous au Repair Café de Fougères, tous les derniers samedis du mois (sauf juillet/août/décembre) au bar Le Coquelicot !



Pour aller plus loin

Retrouvez toutes les astuces de réduction des déchets, le planning des animations et bien plus sur www.smictom-fougères.fr



7 allée Eugène Freyssinet - ZA de l'Aumaillerie - 35133 JAVENÉ

Horaires d'ouverture de l'accueil et du standard téléphonique

Lundi	8h30-12h30	13h30-17h30 (Standard téléphonique fermé l'après-midi)
Mardi	Fermé	13h30-17h30
Mercredi	8h30-12h30	13h30-17h30 (Standard téléphonique fermé l'après-midi)
Jeudi	Fermé	13h30-17h30
Vendredi	8h30-12h30	13h30-17h30



smictompaysfougeres



@SmictomDeFougeres

Téléchargez l'appli gratuitement !



Ne pas jeter sur la voie publique -